

## PROCESSUS ET CRITÈRES POUR ACCÉDER À UNE RÉMUNÉRATION DU TEMPS PROTÉGÉ EN RECHERCHE<sup>1</sup>

Suite au rapport du Groupe de travail sur les cheminements de carrière en recherche le Département de médecin de famille et de médecine d'urgence (DMFMU) propose les critères et processus suivants pour déterminer l'accès à du temps protégé et à sa rémunération pour les cliniciens enseignants dont le cheminement de carrière nécessite de consacrer de 20% à 75% de leur temps à des activités de recherche (voir définitions des profils de chercheurs au DMFU). La rémunération du temps protégé peut prendre la forme de vacances universitaires, d'une recommandation pour une rémunération via la LE-250 ou d'heures de facturations à la RAMQ pour l'encadrement de projets de recherche, d'érudition ou d'amélioration de la qualité impliquant des résidents.

Il reviendra au Comité directeur du département de prendre les décisions finales sur les demandes soumises. Bien que cette politique concerne surtout l'appui de cliniciens se destinant à la recherche en début de carrière, particulièrement les aspirants à la carrière de chercheur clinicien autonome, il faudra prévoir de la flexibilité pour soutenir des cliniciens en transitions de carrière (orientation vers la recherche ou retour à la recherche en cours de carrière).

Comme l'engagement dans une trajectoire de chercheur clinicien autonome doit par définition aboutir à une première bourse de soutien salarial et à l'obtention d'un poste universitaire, tout candidat exprimant la volonté de ce choix de carrière doit rencontrer le vice-doyen aux affaires professorales à un moment donné du processus, selon l'avis de la direction du département.

### A. LE PROCESSUS À SUIVRE

1. Préalablement à toute démarche formelle pour l'obtention d'une rémunération pour du temps protégé pour la recherche, **établir avec les candidats le profil de carrière visé** à savoir celui de chercheur clinicien autonome (50% et plus du temps consacré à la recherche) ou de clinicien-enseignant-chercheur (20 à 50%). Cette décision doit se prendre en tenant compte des aspirations de chaque candidat mais aussi de la robustesse de leur formation en recherche et de leurs réalisations ainsi que de leur potentiel de succès à des concours de bourses salariales pour ceux que cela concerne. **Nous conseillons de donner la responsabilité de cette évaluation au comité sur le cheminement de carrière en recherche.** Si le candidat a du potentiel mais que sa formation est jugée perfectible, le comité pourra l'orienter vers un programme de formation adapté à son choix de carrière.
2. **Déterminer le temps à libérer pour la recherche.** Il est conseillé de fixer ce temps à 50% pour tout aspirant chercheur clinicien autonome au même titre que ceux qui ont atteint ce statut. Pour les cliniciens-enseignants-chercheurs ce temps devra être défini de concert avec le milieu de pratique en regard du mandat spécifique confié au candidat et des possibilités de rémunération.

---

<sup>1</sup> Version finale révisée 12 décembre 2018

3. **Soumettre une demande formelle pour l'accès à du temps protégé pour la recherche.**  
Nous recommandons que les demandes soient évaluées par le Comité directeur du département. Il faudra identifier une ou deux dates par année pour soumettre des demandes en fonction des échéances pour les principaux concours de bourses d'études ou de soutien salarial.
4. Comme il faut du temps pour accomplir ses premières réalisations en recherche, nous recommandons **que l'accès à du temps protégé soit accordé pour une période de 3 à 4 ans pour les aspirants au statut de chercheur autonome**, moyennant une évaluation annuelle de la progression du dossier en fonction des jalons définis dans le plan de mentorat du candidat. **Pour les cliniciens-enseignants-chercheurs, la durée du temps protégé octroyé devrait dépendre des activités de recherche envisagées et pourrait être de un à deux ans**, moyennant aussi une évaluation annuelle selon le plan défini.

#### **B. LES DOCUMENTS À JOINDRE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN**

Les candidats ont la responsabilité de soumettre les documents nécessaires.

1. Une lettre d'intention dans laquelle le(a) candidat(e) :
  - a. Expose sa thématique de recherche et comment celle-ci cadre avec les thématiques stratégiques du département et de son milieu clinique d'attache pour les cliniciens-enseignants chercheurs;
  - b. Définit le temps protégé demandé (entre 20 et 50% du temps de travail) et la durée envisagée;
  - c. Confirme son affiliation à une équipe ou un centre de recherche ou que des démarches sont en cours;
  - d. Identifie son mentor ou directeur de recherche (pour la LE-250);
  - e. S'engage à appliquer à une bourse de soutien salarial ou de formation à l'intérieur d'un laps de temps qui aura été défini avec le(a) candidat(e) et identifie l'organisme visé si possible;
  - f. S'engage à faire une demande pour des fonds d'opération pour réaliser son projet de recherche et identifie l'organisme visé si possible OU confirme quel organisme subventionne son projet..
2. Le plan de mentorat
3. Une ébauche de son programme ou projet de recherche (2 pages maximum ou tout résumé ou formulaire soumis à un organisme subventionnaire)
4. La lettre d'appui du directeur médical de sa CUMF

#### **C. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES**

Le Comité sur le cheminement de carrière en recherche analyse les demandes en appliquant les critères suivants.

1. **Plan de mentorat** défini et mentor confirmé pour les candidats aspirants à la carrière de chercheur clinicien autonome et les cliniciens chercheurs autonomes OU plan de cheminement avec jalons de réalisations pour les candidats séniors.
2. **Affiliation à une équipe de recherche ou centre de recherche** affilié à l'Université de Montréal et accès aux ressources de cette équipe selon le statut obtenu, incluant l'accès à un espace de travail OU démarches en cours.
3. **Appui du chef de département clinique et confirmation écrite du temps protégé** et de la charge de travail clinique et d'enseignement. Si la tâche est compatible avec l'encadrement de résidents pour des projets d'érudition et/ou d'amélioration de la qualité, des heures de facturation pourraient être attribuées formellement ainsi que du temps pour la participation à des réunions pour la réalisation de ces projets.
4. **Engagement à appliquer à un concours de bourses de soutien salarial (pour ceux qui sont éligibles, ou de bourses de formation** dans les deux ans suivant le début du soutien du département, avec la compréhension que l'obtention d'une bourse permet de libérer le département de l'équivalent de la bourse obtenue et ainsi aider d'autres professeurs du département.
5. **Engagement à faire des demandes de fonds d'opération** pour la réalisation du(e) projet(s) de recherche.
6. **Ébauche du plan de recherche** : programme indépendant pour les aspirants au statut de chercheur clinicien autonome ou contribution à la programmation du département pour les cliniciens-enseignants-chercheurs.
7. **Alignement avec le plan départemental de développement stratégique de la recherche** (ex. synergie avec les milieux cliniques, regroupements thématiques, collaborations internes et externes).
8. **Potentiel de financement externe** (bourse de formation ou salariale) en fonction des critères d'évaluation des organismes subventionnaires (qualité de la formation de recherche, subventions obtenues et publications scientifiques).

#### D. LES THÉMATIQUES STRATÉGIQUES DE RECHERCHE DU DÉPARTEMENT

- Soins critiques et soins pré-hospitaliers
- Pratiques cliniques et organisationnelle de la première ligne
  - *Communication*
  - *Collaboration professionnelle*
  - *Évaluation de la performance*
  - *Trajectoires et transitions de soins*
- Prévention et gestion des maladies chroniques
- Approches de santé globale pour les personnes qui utilisent des drogues
- Partenariat avec les patients et le public et savoirs expérientiels
- Les soins palliatifs et les soins de fin de vie
- Pédagogie médicale
  - *Groupe interdisciplinaire de recherche sur la cognition et le raisonnement professionnel du CPASS*